

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 21 Avril à 19h

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame Pascale LEBON, Maire, en suite de convocation en date du 13 Avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaients présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LACROIX, pouvoir à M. CONDETTE
- M. PERNET, pouvoir à Mme BERNAERT
- Mme FONTENELLE, pouvoir à Mme LEGAGNEUR
- M. VIGNERON, pouvoir à Mme BOULOGNE
- Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétaire de séance,

DELIBERATION : 13/2026

OBJET : Affectation excédent de fonctionnement et d'investissement – Budget « SAD » – Année 2026

La séance ouverte, Madame la Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le compte administratif 2025 approuvé (décision n°11/2026 du 21/04/2026) fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de **162 365.00 €**

Elle propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

⇒ **162 365.00 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 21 Avril 2026

Pascale LEBON


Maire, Présidente du CCAS



N° 13 /2026